

Bonjour à tous,

Tout d'abord, j'espère que vous vous portez toujours bien et que vous prenez soin de vous et de vos proches.

Au début de confinement, je vous avais donné quelques consignes pour réviser votre cours d'histoire. Celles-ci restent bien sûr d'actualité. Les voici :

Dans le cadre du cours d'histoire, le meilleur conseil à vous donner en ce moment est de refaire des exercices liés à l'analyse de documents. Vous trouverez dans vos cours différentes problématiques avec différentes tâches d'analyse.

Exercez-vous à refaire celles-ci tout seul, avec l'aide éventuellement de vos fiches techniques. Vous disposez alors d'un correctif grâce à vos notes. Un petit coup d'œil à la suite du cours vous permettra de constater que des exercices semblables vont arriver.

En outre, n'hésitez pas à lire, lire vos cours mais aussi des livres, des BD et à vous aérer ;-)

Maintenant que vous avez bien révisé, voici quelques tâches nouvelles, semblables à celles déjà exercées et qui portent sur de la matière vue en classe bien sûr.

Au plaisir de vous revoir,

M. Raemackers

## Questionnaire

### Problématique :

*Dans quelle mesure la justice sous l'Ancien Régime était-elle arbitraire ou non à l'aide de l'affaire de Calas entre 1761 et 1765 en France ?*

1) **Critique la pertinence** des documents 1 à 3. Quel(s) est/sont le(s) document(s) pertinent(s) pour répondre à la problématique ?

			Document 1	Document 2	Document 3
<b>PERTINENCE</b>	<b>QUAND ?</b>	Date-époque concernée par le document	..... .....	..... .....	..... .....
		Le document concerne-t-il le moment évoqué dans la problématique ?	Oui – non	Oui – non	Oui – non
	<b>OÙ ?</b>	Lieu concerné par le document	.....	.....	.....
		Le document concerne-t-il le lieu évoqué dans la problématique ?	Oui – non	Oui – non	Oui – non
	<b>QUOI ?</b>	Thème concerné par le document	..... .....	..... .....	..... .....
		Le document concerne-t-il le thème de la problématique ?	Oui – non	Oui – non	Oui – non
			Le document est-il pertinent ? Oui – non Justifie ta réponse : ..... .....	Le document est-il pertinent ? Oui – non Justifie ta réponse : ..... .....	Le document est-il pertinent ? Oui – non Justifie ta réponse : ..... .....

2) **Critique** la **fiabilité** du ou des document(s) pertinent(s). Laisse la ou les colonne(s) du (des) document(s) non pertinent(s) vide(s) !!!



			Document 1	Document 2	Document 3
		FIABILITÉ	Compétence de l'auteur	Le document est-il une trace du passé ou un travail postérieur ?	Trace du passé – Travail postérieur
L'auteur est-il témoin ou acteur ?	Témoin – Acteur			Témoin – Acteur	Témoin – Acteur
L'auteur est-il un témoin direct ou indirect ?	Direct – Indirect			Direct – Indirect	Direct – Indirect
L'auteur est-il bien informé ou non ?	Oui – non			Oui – non	Oui – non
L'auteur est-il un spécialiste du sujet ?	Oui – non			Oui – non	Oui – non
Intention de l'auteur	L'auteur veut-il informer, distraire, convaincre ... ? Justifie.		..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... .....

	L'auteur a-t-il un intérêt à mentir ? Justifie.	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....
	Relate-t-il des faits ou exprime-t-il une opinion ?	Fait - opinion	Fait - opinion	Fait - opinion
	L'auteur est-il contemporain des faits ? Justifie.	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....
	Quel est le statut (métier) de l'auteur ? Cela l'influence-t-il ? Justifie.	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....
	Quelle est la nationalité de l'auteur ? Cela l'influence-t-il ? Justifie.	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....





Document 1 : **Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas, écrit par Voltaire en 1763, France**

« *Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments ; et qu'il avouerait, sous les coups des bourreaux, son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges. »*

Source : <https://www.site-magister.com/afcal.htm#axzz6HPODZmdA>

Informations sur l'auteur :

François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) est un écrivain et philosophe français. Son œuvre, *Traité sur la tolérance*, publiée en 1763, vise la réhabilitation de Jean Calas, protestant faussement accusé et exécuté pour avoir assassiné son fils afin d'éviter que ce dernier ne se convertisse au catholicisme.

Affaire Jean Calas :

L'affaire Calas est une affaire judiciaire qui se déroule de 1761 à 1765 à Toulouse sur fond de conflit religieux entre protestants et catholiques, rendue célèbre par l'intervention de Voltaire.

Cette affaire est essentiellement politique, et non pas révélatrice du fonctionnement des tribunaux royaux. Elle est entachée de nombreux abus de procédure dans l'administration de la preuve (usage dévoyé de l'adminicule<sup>1</sup> et du monitoire<sup>2</sup>, entre autres).

<sup>1</sup>Adminicule = Utilisation volontaire de la violence pour infliger une forte souffrance.

<sup>2</sup>Monitoire = Procédure judiciaire destinée à obtenir des témoignages lorsque ceux-ci s'avèrent inexistantes ou non concluants dans le cadre d'un procès criminel.

Document 2 : **Eau-forte réalisée par Jacques Callot dans son ouvrage « Les misères et les malheurs de la guerre » en 1633, France**

*Ici : Le supplice de la roue*



**Informations sur l'auteur :**

Jacques Callot (1592-1635) est un dessinateur et graveur lorrain, dont l'œuvre la plus connue aujourd'hui est une série de dix-huit eaux-fortes intitulée « *Les Grandes Misères de la guerre* », évoquant les ravages de la Guerre de Trente Ans qui se déroulait alors en Europe.

Source : [https://fr.horrorhumanumest.info/index.php?post/25\\_roue](https://fr.horrorhumanumest.info/index.php?post/25_roue)

Document 3 : **Compte-rendu de l'exécution de Jean Calas par le subdélégué Amblard, le 20 mars 1762, France**

Le matin du 10 mars Jean Calas revient au Capitole. La torture est précédée d'un très long interrogatoire conduit par David de Beaudrigue qui reprend inlassablement et point par point l'accusation. Jean Calas est épuisé, il ne peut signer cette dernière déposition. Il répond cependant avec clarté, il semble calme. A la fin de l'interrogatoire, par une phrase qui a été reprise (*souvent déformée et déplacée chronologiquement*), il réaffirme son innocence et celle de son entourage: "répond qu'étant innocent il n'a point de complices". Puis il subit la question ordinaire (par étirement) et extraordinaire (par l'eau), sans varier. [...]

Source : Archives départementales de la Haute-Garonne

**Informations sur l'auteur :**

Pierre-Jean-François Amblard (1702 - ?) est un avocat au Parlement de la ville de Toulouse. Entre 1755 et 1766, il devient subdélégué de l'Intendant du Languedoc, auprès du Parlement de Toulouse. À ce titre, il rend compte de l'affaire Calas à son supérieur.